L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 17 FÉVRIER.

France.

Nous empruntons aux journaux du 25 et du 26 janvier les nouvelles suivantes:

La lutte sera très vive dans le département du Pas-de-Calais, aux élections du 8 février, entre M. Sens, candidat purement conservateur, et M. Brasme, qui se dit républicain conservateur, mais qui acceptera parfaitement les voix du parti radical, en vue d'égaliser ses chances à celles de son adversaire, ce qui donnerait à son élection un caractère très accentué d'opposition.

Chacun des deux candidats est assuré, nous dit-on, d'environ cinquante mille électeurs. Entre ces deux groupes, il y a environ vingt mille voix indécises qui assureront le succès du candidat vers lequel elles se porteront.

Dans la Haute-Saône, l'élection de M. le duc de Marmier paraît assurée, et tous les efforts des radicaux pour faire nommer M. Hérisson échoueront devant la grande influence qu'exerce dans ce département la famille de M. de Marmier.

(Le télégraphe nous a annoncé que le candidat conservateur avait été élu dans le Pas de Calais.)

On lit dans le *Mémorial Diplomatique*:

Quelques journaux ont cru pouvoir déclarer que la suppression de l'*Univers* n'aurait pas été entièrement spontanée de la part du gouvernement. Nous sommes en état d'affirmer le contraire, et nous ajouterons que cette mesure de rigueur n'en a que plus de portée politique.

Nous trouvons les mêmes affirmations dans une correspondance parisienne de la *Gazette d'Augsbourg*, journal qui d'ordinaire se montre tout particulièrement hostile au gouvernement français.

A ce propos, il est assez curieux de voir la France défendue contre la *Gazette d'Augsbourg* par le *Vaterland*, de Munich. Ce journal, après avoir reproduit un article de son confrère d'Augsbourg, très violent contre notre pays, ajoute cette réflexion:

"On a souvent reproché à la presse française d'exciter à la haine entre les deux nations, mais jamais une feuille française ne l'a fait d'une manière aussi éhontée que vient de le faire la feuille nationale libérale d'Augsbourg. Pour tenir une pareille conduite, les Français sont encore trop honnêtes et trop raisonnables.

Voilà un aveu fort intéressant.

— On lit dans le *Français*:

On considère généralement dans les cercles publics comme complètement écartées les éventualités d'une complication diplomatique que certains esprits avaient trop facilement acceptées la semaine dernière.

— Le *Français* publie la note suivante:

"Plusieurs journaux avaient répandu le bruit que le gouvernement traduirait devant le conseil d'Etat un ou même plusieurs membres de l'épiscopat. Nous avons démenti cette nouvelle. Il n'a jamais été question d'une pareille poursuite. Le gouvernement de l'empire allemand a le droit de déférer aux tribunaux français les faits qui lui paraissent rentrer dans la qualification des délits prévus par la loi pénale, et par lesquels il se croirait atteint. C'est un droit qui appartient à toutes les puissances.

— "La *Gazette de l'Allemagne du Nord* donne à entendre que le gouvernement allemand aurait eu la pensée de recourir de nouveau à cette procédure; mais ce journal permet de croire qu'il ne sera pas donné suite à ce projet. On comprendra les motifs qui nous imposent de ne mêler aucune réflexion à ces renseignements. Nous ne les donnons que pour faire comprendre le sens de l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*."

L'organe de M. de Broglie rappelle, au sujet de la note qui précède, un fait analogue à ceux qui pourraient arriver aujourd'hui:

"Le fait d'un citoyen français poursuivi devant un tribunal français à la requête d'un souverain étranger s'est produit notamment au mois de septembre 1866 dans des circonstances qu'il est curieux de rappeler. Le *Mémorial diplomatique* avait publié un article violent contre la personne du roi de Prusse. M. de Goltz, qui représentait alors la Prusse à Paris, déféra le *Mémorial Diplomatique* aux tribunaux dans la personne de MM. Ollivry, gérant du journal, Boutet, secrétaire de la rédaction, et Dubuisson, imprimeur. Les prévenus, défendus par M. Dufaure, furent condamnés: MM. Ollivry et Boutet à un mois de prison et à 100 francs d'amende. Nous rappelons ce précédent pour permettre à nos lecteurs de comprendre les dispositions de la loi française auxquelles la *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait allusion dans l'article signalé par le télégraphe."

On écrit de Londres, le 23 janvier, à l'agence Havas:

Le discours de M. Decazes sur l'attitude que le gouvernement français entend conserver envers l'Italie et dans ses relations avec les nations étrangères, a été universellement approuvé par la presse et l'opinion publique.

Au sujet de la suppression de l'*Univers*, la *Pall Mall Gazette* publie cette après-midi un article dont le dernier paragraphe mérite d'être signalé:

"Le prince de Bismarck, dit ce journal, nous a donné beaucoup de raisons de supposer qu'il cherche à suivre une politique d'humiliation et de troubles pour la France. Tout esprit fin et tout prévoyant qu'il est, il n'avait point pensé qu'au bout de quelques années, cette France complètement conquise, épuisée, chargée d'une dette fabuleuse et livrée aux discordes civiles, pourrait présenter de nouveau un front puissant.

"C'est pourquoi cet esprit brutal autant que fort, éprouve la tentation de montrer de temps en temps, malgré les apparences et malgré l'avenir, que l'Allemagne est et veut rester maîtresse de ce pays. Depuis longtemps nous avons exprimé l'opinion assez commune aujourd'hui, que l'Allemagne a décidé une chose: ne jamais permettre à la France d'être de nouveau puissante. Des ministres tels que Bismarck et Gortschakoff ne sauraient manquer de prétextes pour irriter un pays, et ils sont toujours capables de trouver une excuse suffisamment bonne pour le menacer."

Le journal que je cite conclut en ces termes: "Mais un ministre allemand peut facilement se tromper dans ses calculs sur ce qu'un peuple comme les Français peut supporter, et il se peut que, serré de trop près, un tel peuple se retourne soudainement. Peut-être que c'est là ce qui servirait le mieux la politique allemande; car on croit généralement, en Allemagne, qu'il sera nécessaire de battre les Français encore une fois. Mais pour cela l'Allemagne ne saurait vraiment s'y prendre trop tôt."

— On télégraphie le 23 de Berlin, à la *Gazette de Cologne*:

"Le tribunal de Berlin a condamné aujourd'hui M. Majunke, rédacteur en chef du journal catholique la *Germania*, à un an de prison et 200 thalers d'amende pour outrages envers l'empereur, le chancelier de l'empire, le ministre d'Etat et la rédaction du *Moniteur officiel de l'Empire*. L'accusation portait sur onze points. Le ministère public avait demandé que le prévenu fût condamné à trois ans de prison, à 500 thalers d'amende et à la perte du mandat de député au Parlement allemand."

— Bordeaux continue à décentraliser. Le directeur des Folies-Bordelaises vient de mettre en répétition les *Pages de la Reine de Navarre*, une pièce inédite d'Argus; la première représentation aura lieu dans le courant de la semaine prochaine.

— On lit dans la *Liberté* du 15:

"Le comité des fortifications va enfin donner une solution définitive à la question si intéressante des pigeonniers militaires, dont le général de Cissey, alors ministre de la guerre, lui avait confié l'étude. Ses conclusions tendent à l'établissement d'un gigantesque colombier militaire dans des terrains annexés au Jardin d'acclimatation. L'élève des pigeons voyageurs sera confié au docteur du Jardin. Le gouvernement y entretiendra, pendant les cinq ou six premières années, 5,000 paires de pigeons reproducteurs, destinés à peupler les colombiers militaires.

"Chaque forteresse possèdera un pigeonnier militaire construit sur un modèle actuellement à l'étude; ce pigeonnier renfermera 1000 pigeons voyageurs. On établirait, en outre, deux stations générales, en prévision d'une nouvelle invasion: 50 mille pigeons voyageurs seraient distribués dans ces deux stations.

"Le colombier d'entraînement du Jardin d'acclimatation renfermerait 5000 paires de pigeons reproducteurs de la race belge. Les pigeons serviront à peupler, au fur et à mesure, les forteresses. Un personnel militaire sera chargé de l'organisation de cette poste nouvelle, sous les ordres du directeur du Jardin d'acclimatation.

"Rappelons que les Allemands nous ont déjà devancés et que Metz et Strasbourg sont depuis plus d'un an reliés aux forteresses de l'empire allemand par un service de pigeons voyageurs."

DOUBLAGE EN VERRE POUR LES NAVIRES. — Un journal anglais signale un nouveau et bien singulier mode de protection qui vient d'être tenté pour les navires: il s'agit de remplacer les doublages métalliques par des doublages de verre. C'est sur le navire en fer *Buffalo* que l'on a essayé ce bizarre moyen de placage, inventé par M. Leet. Ce navire vient de rentrer aux docks de Deptford, après une traversée de trois mois, et il a été inspecté par des hommes compétents.

La commission a trouvé le résultat obtenu très satisfaisant et réalisant parfaitement les vues de l'inventeur qui veut, par ce moyen, empêcher la coque des navires de se surcharger d'incrustations; ce qui arrive toujours dans les voyages de long cours. Tout le placage de la coque du *Buffalo* était aussi net, après ces trois mois de traversée, que le jour où on l'avait appliqué.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Jeudi 19 Février 1874, MATINÉE à Midi. LA DAME AUX CAMÉLIAS, Drame en 5 actes.
Jeudi soir, à 7 h., Bénéfice de Mlle CARINI, ROLAND A RONCEVAUX, grand opéra en 4 actes de Mermet. Entre le 3e et 4e actes, AIR chanté en italien par Mlle CARINI. 17f

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.........DAVID BIDWELL

Dernière semaine et adieux de la reine des pièces comiques,

MISS LYDIA THOMPSON,
— ET DE —
SA GRANDE TROUPE.

Lundi, matinée gratuite, à midi.
Par ordre de Sa Gracieuse Majesté, REX,
ALLADDIN.
LUNDI SOIR, 16 FÉVRIER,
(A la demande générale)
BARBE-BLEUE.
MERCREDI, MATINÉE,
Pour les étrangers venus pour assister au Carnaval.
MERCREDI soir, 18 Février,
MEPHISTO.
JEUDI soir, 19 février,
LA PETITE ANNY ROBSART
— Et —
THE HEATHEN CHINEE.
VENDREDI soir, 20 février,
Bénéfice d'adieux de Miss LYDIA THOMPSON.
LA SOMNANBULE,
Et choix de morceaux d'une autre pièce comique.
Retenez vos places d'avance. 15 févr

Théâtre des Variétés.

Locataire et Directeur... M. MAURICE GRAU.
Agent.................... M. D. de VIVO.

Dernières représentations de Salvini.
DERNIÈRE SEMAINE AUX ETATS-UNIS,
— Et —
Dernières représentations à la Nouvelle-Orléans
SIGNOR TOMMASO SALVINI,
L'illustre Tragédien Italien.
Et le plus grand acteur du siècle,
qui, avec sa troupe d'artistes distingués, s'embarquera pour la Havane, mardi, 24 février, à bord du steamship "Gulf Stream."

MERCREDI SOIR, 18 février — A la demande générale, la sublime tragédie de Shakespeare,
HAMLET. HAMLET.
Salvini dans son célèbre rôle de Hamlet.
VENDREDI SOIR, 20 février. — La plus belle tragédie de Shakespeare,
OTHELLO. OTHELLO.
Salvini pour la dernière fois dans le rôle d'Othello.
DIMANCHE SOIR, 22 février. — La célèbre tragédie
LE GLADIATEUR.
Salvini dans le rôle du Gladiateur.
LUNDI SOIR, 23 février. — Représentation de Gala. Adieux à la Nouvelle-Orléans, et Bénéfice du Sig. Salvini; sa dernière représentation aux Etats-Unis,
LA MORTE CIVILE.
Salvini dans son plus célèbre rôle de Corrado.

Entrée générale—une piastre. Sièges réservés 50 cents et une piastre en sus, selon la position des places. Galeries 50 cents. Loges de gens de couleur, 75 cents. Loges d'avant-scène $15.
Les sièges peuvent être retenus au contrôle du théâtre, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 15 févr

SALLE DES ODD-FELLOWS.

APPARITION ET PROMPT DÉPART
Des Frères Davenport,
(D'une renommée universelle,)
PENDANT SIX SOIRÉES SEULEMENT
MATINÉE TOUS LE JOURS.
Commençant le Jeudi 19 Février 1874,
ET EXÉCUTERONT DES MERVEILLES ÉTONNANTES.

Des Mouvements Mystérieux ont lieu. On entend le son d'instruments de Musique.
On voit distinctement apparaître et disparaître des Mains et des Bras, ainsi que beaucoup d'autres Merveilles, dont le public ne peut se rendre compte! et des Phénomènes stupéfiants qui sont produits par DES AGENTS INVISIBLES!
Et que l'ignorance et la superstition attribuent A LA DÉMONOLOGIE ET A LA SORCELLERIE.

PRIX POPULAIRE—Entrée 50 cents; sièges réservés, 75 cts. Matinée—50 cents dans toutes les parties de la salle.
La vente des sièges pour les trois premières soirées commencera le MARDI 17 février, à l'Hôtel St-Charles.
On prend des arrangements particuliers pour l'admission des élèves d'écoles, aux Matinées.
STARR MORRISSEY, Agent d'affaires.
13 fév—27 JOHN TURNBULL, Agent.

LOTERIES

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.
Gros Lot..........$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE C.
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 7 mars 1874.

PLAN.
10,000 Billets.......Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont......$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont......1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont......900

270 lots s'élevant à......$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS
Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.
Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock-box 692, P. O., Nouvelle-Orléans.
Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 2janv—7a—1an

Quatrième Grand Concert Tombola

Au profit de la —

Bibliothèque Publique du Kentucky

PLUS D'UN MILLION EN BANQUE!!

CERTITUDE D'UN TIRAGE COMPLET
Mardi, 31 Mars prochain.

Il a été émis seulement 60,000 billets, et
$1,500,000.
divisés en 12,000 lots gagnants, seront répartis entre les détenteurs de billets.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à......$1,500,000

Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.

PRIX DES BILLETS
Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.

THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola; Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20janv—1m—Mar18

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 83 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 18 fév—1an

Mme H. BAUSSET

A L'HONNEUR d'informer sa clientèle et le public en général qu'elle Vaccine tous les Lundi à Onze Heures.
H. BAUSSET,
Rue des Remparts 818.

BALS.

MARDI-GRAS,

17 Février 1874,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

LA COTERIE, LE CARNAVAL, ET LE BAL MASQUÉ,

Sous les auspices de comités spéciaux, composés de citoyens bien connus, dont voici les noms:

DIRECTEURS:
D. BIDWELL et J. KITTREDGE.

COMMISSAIRES:
Hon. L. A. Wiltz, John Sinnott, H. Bidwell, F. N. Thayer, Geo. Sandford, David Schwartz, J. W. Madden, F. Mauberret, D. Owens, Frank Pace, M. W. Cloney, H. A. Weber, J. Fitzpatrick, M. Lardner, J. H. Wingfield, F. Waterman, G. J. Pittfield, Geo. W. Doll, J. H. Starr, Wm. Lucas, M. J. Hart, C. C. Flanagan, Dan'l. Rose, D. A. Landry, H. L. Blow, T. H. Draper, J. P. Welchardt, R. Weightman, A. Capdevielle, L. D. Knight, P. Cooley, Wm. West, M. Redon, J. F. Pike, Harry Wilde, R. Brewster, S. Colville, Ed. Hewett, W. C. Grant, Leon Nuñez, Samuel Hart, J. Hannify, Jos. Vigo, A. Parle.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
John Sinnott, F. N. Thayer, Sam'l Colville, Fred. Mauberret, Dan'l Owens, P. Cooley, Ed. Hewett, J. H. Starr, Wm. Lucas, J. Hannify, Dav. Schwartz, J. W. Madden, Frank Pace, R. Brewster, G. Mauberret.

COMMISSAIRES DU BAL.
Hon. L. A. Wiltz, L. Graham, M. W. Cloney, Dan'l. Rose, J. Fitzpatrick, G. J. Pittfield, Maurice Hart, T. H. Draper, C. C. Flanagan, E. A. Landry, H. A. Weber, H. L. Blow, Sam'l. Hart, Leon Nuñez, Wm. C. Grant, J. F. Pike, Wm. Redon, Jos. Vigo.

Chef d'orchestre—Prof. John Erhardt.
Chef de Bande Militaire—Fred. Schlighardt.
Costumier—Mlle Foncini.
Les Directeurs et Commissaires de LA COTERIE
Annoncent respectueusement que leurs arrangements pour ce troisième bal d'une série de GRANDS BALS DÉGUISÉS,
Sont complets de toute manière. Ils n'ont épargné ni peine ni dépense pour faire de cette soirée LA FÊTE PAR EXCELLENCE de la saison.
Les dames sont choisies parmi les plus populaires du jour et la musique sera confiée à un orchestre-monstre comprenant des artistes du plus grand talent.
Admission au bal masqué $3.
Le Comité des Invitations se réunira à l'Académie tous les soirs d'ici au Carnaval.
Pour les invitations de dames s'adresser au Bureau de location ou à un des Commissaires.
15 févr

GRAND BAL

Paré et Masqué à l'Opéra.

LE bal paré et masqué annuel de l'Opéra aura lieu le MARDI-GRAS.
De grands préparatifs ont été faits pour rendre ce bal un des plus beaux et des mieux organisés qui aient jamais été donnés.
Un orchestre complet et composé d'excellents musiciens, a été engagé.
Rien, capable de diminuer l'éclat de cette fête, n'a été oublié. Des officiers de police ont été retenus pour maintenir l'ordre. La salle de bal sera parfaitement arrangée.
On pourra se procurer des invitations pour dames et des billets d'entrée au magasin de musique de M. Elie, rue du Canal, No 151.
Billets d'entrée pour hommes, $3.
1er fév—

Grand Bal Paré, Masqué et Calicot.

— DONNÉ PAR —
LA NOUVELLE SOCIÉTÉ LUSITANE DE BIENFAISANCE,
A la Loge de la Parfaite Union.
A la St-Joseph, le 19 mars 1874,
AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE DE SECOURS.

— COMITÉ D'ARRANGEMENTS —
S. PELAYO, Président,
E. DUVOISIN, S. ARANTES,
L. CIPIANI, E. LANDRINI.

Prix du Billet.......$1 50.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être adressées à M. TRUCH, No 265 de la rue Vieille-Levée; S. PELAYO, No 505, de la rue Royale; E. DUVOISIN, coin Quartier et Dauphine.
Les propositions pour la location de la Buvette, du vestiaire et du Restaurant doivent être adressées à M. TRUCH, No 265 de la rue Vieille-Levée.
15fév—et 22fév—1,8,12mars—jusqu'au jour du bal

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.
Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maignan président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 23 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, coin 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Gaché & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Gaché & Nippert, 40 Paradis-Poissonre, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.
Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.
A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Feck Bros., (Wheeler & Wilson) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILET TE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213,215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 136 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Kapho, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
N. C. Delsens, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.
Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.
Rest. Moreau, 123, Canal.
Rest. John, 16 & 18, Bourbon.
Rest. Jules Marchal, 19 Union.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 92, Vieille Levée.
Miller & Dielman, 50, 52 et 54, Peters.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zoll, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales; coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 196, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt.St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.
S. Reichert, 140 Royale.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
2août—6m

SEA FOAM

Levain plus puissant
QUE LE YEAST OU TOUTE AUTRE POUDRE.

Avec le Sea Foam,
Un baril de Farine donne
40 Livres de Pain de plus.

AVEC LE SEA FOAM,
On économise les œufs, le lait, etc.
L'ÉCONOMIE EST MERVEILLEUSE.

LE SEA FOAM

Est une invention entièrement nouvelle, n'offrant aucun des inconvénients du Yeast, des Poudres à Levain, du Soda, etc.

BUREAU, 176 DUANE ST., NEW YORK.

SEA FOAM DE GEO. F. GANTS & CO.,
Patenté en 1869—Enregistré en 1873.
Médaille décernée par l'American Institute, en 1870, pour la meilleure poudre de boulange...

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edwin Gillet,
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIÈVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 --------- Rue Bienville --------- 23 & 25
14janv—6m NOUVELLE-ORLÉANS.

ALBIN ROCHEREAU. Mme ADÈLE HEPP, la commanditaire. PIERRE CRABITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
21 août—1an

147 -------- 147

Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,

PROPRIÉTAIRES

de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de

THE ORIGINAL

GREAT SOUTHERN

DOLLAR STORE

FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,

Vendues à $1 seulement.

NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.

Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.

Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:

VERRERIE de Bohème, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.

FOURRURES! FOURRURES!

COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.

Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.

RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.

PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE
Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.

Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.

CUILLERES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.

Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;

Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.

Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,

ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.

Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.

TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.

Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions des marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.

Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.

ERLEBACH & CHARDEY,

147, RUE DU CANAL,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O. Boîte No 749.

Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
18nov—4m

Le Meilleur Sirop du Monde

POUR LA TOUX

Est celui qui joint à l'efficacité un goût agréable et le bon marché.

Le Sirop Pectoral Balsamique

— DE —

DUCONGÉ

remplit toutes ces conditions.

A. CARROUCHÉ,
Agent général,
Au No. 39 de la rue de Chartres, N. O.
7 jan—1m—dim mar & jeu

CHARLES Trouilly,

No 57........ Rue de Chartres........ No 57
ENCOIGNURE BIENVILLE.

SALON DE COIFFURE POUR DAMES
— ET —
MANUFACTURE DE CHEVEUX ET PERRUQUES.

MME CHARLES vient d'arriver d'Europe avec un superbe assortiment de Parfumerie, Corsets, Rubans, Fleurs, Eventails, Bijouterie, Cristaux de Baccarat, Peignes, Brosses et Articles de fantaisie.

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE JAIS.
Voiles, Couronnes, Coiffure de Mariées
A DOMICILE.
Seul agent du "E. H. Thiollay's GOLDEN HAIR DYE, London."
Dépôt central de l'EAU TONIQUE pour les cheveux de CHARLES TROUILLY.
4 déc—3m—lem,dim,mar

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.
Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
25 déc—1an

EDWARD BEALS JR. ALPHONSE LAINE

BEALS & LAINE,

MARCHANDS DE

Charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.

Il approvisionnent promptement les familles et les bateaux à vapeur.
DÉPOTS—sur la levée, au Ferry du 3e District, Etc.
Au coin des rues Louisa et Levée.
BUREAU, No 22 de la rue Carondelet, Nlle Orléans, Lne.
On reçoit les ordres à l'un ou à l'autre endroit. 7 déc—3m

ARBRES FRUITIERS, PLANTES, VIGNES.

Importés de France par le dernier vapeur.

M. GUIOT a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver avec un grand choix de plantes des plus nouvelles, Arbres Fruitiers premier choix, Rosiers nouveaux, Oignons et Bulbes à Fleurs, Graines de Fleurs et de Légumes. Le tout en parfaits conditions et à prix très modérés. Le magasin est situé...

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES

— DU —

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT.

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en tellecirés 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de toutes autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-crelires, aponaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 3, 4, 4, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 7 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Six photographies à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au contre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile: 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohème, Bijouterie jais et camées, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend:

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour toilettes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5; valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantalets, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, dernier genre et toutes nuances; $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile-ourlés, $1; une chemise et un caleçon, en bonneterie, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohème et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque; à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.
Anneaux de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4 $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière d'opérer loyalement et consciencieusement. Nous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de notre attention. Les marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.
P. O. Box 246, New Orléans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, qui ne cherche à faire passer pour le premier et véritable Dollar Store. 30 oct—6m

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs. MICHAEL CARROLL ET JOSEPH SUTHER.

COUR DE DISTRICT SUPÉRIEURE pour la Paroisse d'Orléans—No 25,886—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, sept (7) de Mars, 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, des Grands-Hommes, de Craps et Marigny, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, a. yer, le 4 de novembre 1860. Le dit terrain forme l'angle des rues des Champs-Elysées et des Grands-Hommes, et mesure, mesure américaine, trente-huit pieds de face à la rue des Champs-Elysées, la même mesure, derrière, sur quatre-vingt douze pieds dix pouces six lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, etc.

2° UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, des Grands-Hommes, Marigny et Cascalvo. Le dit terrain forme l'angle des rues des Champs-Elysées et des Grands-Hommes, et mesure trente-cinq pieds six pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent trente pieds trois pouces de profondeur et face à la rue des Grands-Hommes, entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs CHARLES ROMAN.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 5,726—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, seize mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, ayant quarante-cinq pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent-vingt pieds de profondeur, borné du côté de la rue St. Louis par la propriété de la Dame Pourcelle et du côté de la rue Toulouse par celle de P. Pontz.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Constance Vivant, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 3 avril 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOSEPH BILLGERY, vs. CHRISTIAN JACOBS.

SIXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 5330—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, seize de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon, faisant l'encoignure et mesurant trente six pieds de face à la rue Toulouse, sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. Hochenedal suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public, en date du 10 avril 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
17fév—3t. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Association de l'Hôtel St-Louis vs. la dame E. Eternod et Louis Eternod, son époux.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 5,463.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI, dix-neuf février 1874, à heures P. M., et du consentement des parties y intéressées, à mon entrepôt No 22, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Marchandises, articles de nouveautés, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
1 fév—17,18,19 Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. GRASSIN vs. J. M. WEYMOUTH.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 4207.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt et un (21) février 1874, à 3 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une PHARMACIE, sise à l'angle des rues Jackson et des Magasins, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
10 fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 23	
Sur risques de mer	59,381 57	
Sur risques de rivières	29,506 83	
Total des primes		$203,050 63
Moins primes retournées		3,154 77
Primes acquises		$199,845 76
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 59	
		$102,698 07
Réassurances	21,916 79	
Réfactions (rebate)	5,563 07	
Taxes	7,480 53	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	26,616 10	
		$162,024 96
Réservé pour primes non terminées		$17,620 50

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock-notes	$83,500 00
Comptant	42,438 07
Comptes en voie de collection	18,660 26
Billets recevables	28,627 17
Prêts sur garanties	60,060 00
Prêts sur hypothèques	41,846 39
Stocks et Bons	15,870 50
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$298,517 62
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196 82
	$294,320 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, O. P. Blancand, A. Tertrou, O. Bercier, C. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Hunt, J. Brunasso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio, H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos, J. A. Peel.
21janv—30jrs

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—FÉVRIER 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B. Barosta Alfred, Bret Jean. — Lévi Henri, Lebedel Louis, Legrand Jean serrurier, Lamboley Eugène.
C. Convard François, Capdevielle Jean, Chalanne Jean-Baptiste, Charlon François. — M. Marmouget Denis, Martin (Mme) Ve Jean, Maunier Lagare, Myai Marcellin.
D. Drouillet Marcellin, Daran, Jean et Théodore, Dupin, Pierre et Jacques, Dubeau Théodore, Dithmers Ve. Jean, Domsel Pascal. — N. N. Orleans Natal. Banking Association, N. Orleans Mutual Insurance Association.
F. Fournier Edouard Antoine, Formel, Daniel et enfants. — P. Plattoly menuisier, Pinot Auguste.
G. Gardette James. — R. Roble Mme, Rouquelle Jean Guillaume.
H. Hélies Jean, dit Genty. — S. Saux Bertrand.
L. Labarrere Bernard, Lafont, restaurateur. — T. Terrasse (Mme).
V. Verrier François.

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
2 fév—

Cigares, Tabacs.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16mars—1an Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Assurance Hope.

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN AVRIL 1857.
Bureau, No 31, rue du Camp.

Capital payé	$250,000 00
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS	380,921 00
Actif	276,669

LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.
L'assuré, quelque petite que soit sa prime, peut voter et avoir un intérêt dans les profits comme actionnaire.
Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

H. PEYCHAUD, Président,
J. ADAMS, Vice-Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire. 8août—D—FF

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DU PEUPLE vs C. TIBLIER et BODET & GUEYDAN FRÈRES.
ANTOINE CARRIÈRE vs BODET & GUEYDAN FRÈRES.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—Nos 5 590 et 5,594—En vertu de deux writs de fieri facias, tous deux à moi adressés par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai, le MARDI, vingt-quatre (24) février 1874, à midi, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Les marchandises, meubles et effets qui se trouvent dans la maison située No 41 rue Decatur, entre celles Bienville et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi, le terme restant du bail des dits lieux, dont copie sera exhibé à la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, pour les marchandises, meubles et effets, comptant au moment de l'adjudication, et pour le bail, l'acquéreur paiera le loyer à son échéance, et pour la balance, s'il y avait, comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
13 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,704—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet numéro vingt-et-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de Allou d'Hémécourt, a-devant voyer, daté du 16 juillet 1852, déposé en l'étude de P. Charles Cuvellier, notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. LECOURT vs. JOS. O. THEARD.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 5,166—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Abadie, Tonti et Miro, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de Paul E. Theard, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 4, en son Livre de plans. Le dit terrain mesure, mesure américaine, quarante-quatre pieds huit pouces de face à la rue Miro, soixante-huit pieds de face à la rue Onzaga, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds d'un côté et de deux cent trente pieds de l'autre et courant de la dite rue Miro à la dite rue Onzaga.

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes, et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Roy, Sen'r, par acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 24 juillet 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
21 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

COUR DE DISTRICT SUPÉRIEURE POUR la Paroisse d'Orléans.—No. 25,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, daté du 29 octobre 1851, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, sous le No 13, au Livre de plans No 1. Le dit portion de terre mesure vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain No. Deux sus-décrit, sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, donnant ainsi à la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la rue des Remparts, sur une profondeur de cent-trente et un pieds onze pouces.

Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir:

1°. Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2,385 00) réduit à la somme de dix-neuf cent huit piastres (1,908 00), payable le 29 juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1872 jusqu'à paiement, et payable en trois versements annuels consécutifs, en garantie de partie de la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.

2° Deux billets, chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33 1/3), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1872 jusqu'à paiement.

3° La balance du prix comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
29 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GIOVANNI DE MARTINI vs. HENRY BEZOU.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,244—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-et-un (21) février 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, des Remparts, Ste-Anne et Bourgogne, et mesurant (dit terrain) vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue Dumaine, trente pieds de largeur derrière, sur quatre-vingt six pieds six pouces de profondeur sur la ligne de la propriété ci-dessous, et cent six pieds une profondeur sur la ligne à l'opposite. Aussi, une portion de terre contigüe sur la ligne latérale mentionnée en dernier lieu au terrain sus-décrit, commençant à la distance de cent quatre-vingt-huit pieds sur la ligne du fond, parallèle à la dite rue, dix neuf pieds sur une ligne courant vers le fond et perpendiculaire à la rue Dumaine, de là treize pieds six pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, l'angle de laquelle ligne le terrain décrit en premier lieu commence, la largeur de trente pieds, et de ce dernier point la dit terrain mesure soixante-dix pieds sept pouces jusqu'à la ligne du fond. Le tout conformément au plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, daté du 5 mai 1858 et annexé à un acte de vente notarié passé au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les bâtisses et améliorations comprennent une spacieuse résidence en briques à deux étages, avec mansardes, couverte en ardoises, portant le No 144 de la rue Dumaine, une bâtisse en briques, à deux étages, aussi couverte en ardoises, écurie, dépendances et appartenances, cour pavée, etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William Richards, suivant acte au rapport du dit notaire Boudousquié, en date du 6 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière à la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit (8) pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant et ce, en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, etc., s'élevant ensemble à la somme de cinq cents piastres ($500 00) ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville, environ mille piastres ($1,000 00).

W. P. HARPER,
4fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ST-LÉON DESTEZ (la Dame Catherine Henry, cessionnaire) vs. la Dame C. L. WALKER.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1,742—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Thomas L. Maxwell, ci-devant Shérif, et par celui-ci à moi transféré, par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et aussi en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Suprême de cet Etat, en date du 19 janvier 1874, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No Trente (30), borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, et désigné par le numéro Cinq (5), d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 9 de décembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-neuf pieds six pouces de face à la dite rue Villeré, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain fait partie d'une subdivision de trois terrains acquis par feu L. G. Hiligsberg, par acte de rétrocession de Newton Richards, au rapport de Theodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 mai 1838.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession du dit L. G. Hiligsberg, suivant acte au rapport du dit notaire Mossy, en date du 15 mai 1846.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROSE CAMMACK vs. JOHN HAYS.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,394.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1° Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Villeré, de la Douane et Robertson, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur-général et annexé à un acte au rapport de Louis Féraud, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1831, portant vente par Charles Payet.

Les dits terrains ayant, mesure américaine, chacun vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds dix pouces de profondeur. Le No Onze forme l'angle des rues Villeré et de Bienville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

2° Une portion de terre, sise dans le Deuxième District et îlet, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds dix pouces trois lignes de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds deux pouces de profondeur, étant la portion première de la rue de la Douane, de cette portion du terrain primitif De Trois, conformément au plan dressé par Deconilly, arpenteur, daté du 19 janvier 1838, déposé en l'étude du Gustave Le Gardeur, alors notaire public en cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, ainsi qu'il appert plus amplement de deux actes au rapport de A. Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date des 24 et 29 d'avril 1858, et d'un acte au rapport de Thos. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 de juin 1857, portant ventes de la dite propriété au défendeur.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
4fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Vente à Crédit de Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & CO.—JEUDI, 19 février, à 10 heures du matin, il sera vendu, au No. 64 de la rue de la Douane:
100 balles et colis marchandises sèches de fonds.
— Egalement —
500 lots marchandises sèches étrangères et américaines, choisies et fraîches, formant un assortiment complet et varié.
Crédit libéral à la vente. 17fév

Vente régulière du mercredi.
Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR VINCENT & CO.—Au Nos 62 et 64 de la rue de la Douane.—MERCREDI, 18 février, à 10 heures, il sera vendu—
300 caisses bottes, Souliers et Brodequins—formant un grand assortiment de chaussures pour hommes, dames, demoiselles et enfants. 17fév

PAR G. DE FERIET & CO.

Vins! Vins!! Vins!!!

Gourmets, connaisseurs et amateurs, Attention!

Tout le contenu de la cave de choix de l'Hôtel St-Louis sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune limite ou réserve.

PAR G. DE FERIET & CO.—JNO. G. MONROSE, Encanteur—Bureaux, No. 60, rue Royale.—MERCREDI, 18 février 1874, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, dans la vaste salle à manger de l'Hôtel St-Louis—sans aucune limite ou réserve—tout le contenu de la cave de l'Hôtel St-Louis, comprenant:

Vins rouges, Vins blancs, Sherry, Champagne, Bourgogne et allemands; Cognacs, Rhums, Genièvres, Whiskies, Sirops,—le tout des meilleures marques, telles que Cantenac, Léoville, St-Julien, St-Estèphe, Château Lillon, Château Margaux, Château Giscours (Fescatore), Frontac, Château Lafitte, Pape Clément, Listrac, Chablis, Haut Sauternes, La Tour Blanche, Clos Vougeot, Graves, St-Emilion, St-Sevrin, Otard Dupuy & Co., Pinet Castillon & Co., vieux Tom Gin.

Il sera vendu, après les vins, réservoirs en fer, tuyaux en caoutchouc, cuves à filtres, machine d'eau de Seltz avec siphons; machines à laver, tables à repasser, fers à repasser, 2 machines et ustensiles, arbrisseaux, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut avoir des catalogues aux bureaux des encanteurs. 12 fév

MEUBLES. MEUBLES.

Un Coffre Fort Diebol & Kinzie (du plus grand modèle), à l'épreuve du feu et des voleurs.

Vente positive et sans réserve, pour le compte de qui il appartiendra.

Avis aux personnes qui tiennent maison.

Meubles de salon en bois de rose, acajou et noyer; meubles de chambres à coucher et de salle à manger; tapis, couvertures, linge de ménage, &c, &c.

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Monrose, encanteur.—Bureau et Salle de vente, No. 60 de la rue Royale—JEUDI, 19 février 1874, à 10 heures du matin, et les jours suivants, il sera vendu, à l'enchère publique, sans aucune réserve ou limite, dans les salles des dames de l'Hôtel St-Louis—une très grande facture de meubles, comprenant: meubles de salon en bois de rose, acajou et noyer; meubles de chambres à coucher et de salle à manger, linge de ménage, tapis, &c, &c.

Egalement—Un coffre fort Diebold & Kinzie (du plus grand modèle) à l'épreuve du feu et des voleurs. Il convient à une banque, une Compagnie d'assurance ou un bijoutier.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut avoir des catalogues aux bureaux des encanteurs. 11fév

Avis de Société.

NOUS nous sommes associé, aujourd'hui, Mr. LEON LEVY, de New York. Le nom de la maison reste le même, Mr. CHARLES WILL reste chargé de notre procuration générale.

HOFFMAN, MARKS & CO.,
Encanteurs,
Aux Nos 36 et 38 de la rue de Chartres.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1874.
11 janv—D Mer Ven

Premier état annuel

— DE —

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1872.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.		
Primes d'incendies	$52,641 61	
Primes de rivières	1,112 87	
Total des primes	$53,615 18	
En moins—primes non expirées	36,076 79	
Montant net des primes	$17,538 39	
A déduire		
Pertes par les incendies—payées	$5,225 82	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	17,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,346 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $302,450	$151,227 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,059 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	6,000 00
Effets à recevoir	5,226 85
Billets payables sur demande, portant pour cent d'intérêt	19,250 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF.

Capital, 4,183 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750 00
Montant réservé pour garantir les pertes sur tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 53 de la rue Carondelet.
16jan—30f

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE
— ET —
Négociants Commissionnaires,
61......RUE TCHOUPITOULAS......61
NOUVELLE-ORLÉANS.
30 mai—1an73

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73.......VIEILLE-LEVÉE.......73
NOUVELLE-ORLÉANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an 2fps

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

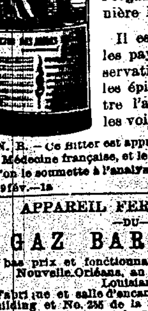

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays
19fév—1an

APPAREIL PERFECTIONNÉ

— DU —

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 25 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant,
Sav—1an C. P. Box 748 du bureau de la Poste

Chandières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker,

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
No. 12 rue Union.
24 oct—73—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co.

450 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, d'hommes, de femmes et d'enfants.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres.—Il sera vendu, MARDI, 17 février 1874, à 10 heures du matin—
450 caisses bottes, souliers et brodequins, formant un bel assortiment de chaussures pour hommes, de femmes et d'enfants.
Conditions à la vente. 17 févr

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..........$500,000

DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	290,377 56	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	61,859 89	
Montant net des primes		$227,767 64
Escompte et intérêt		44,087 2
		$271,854 8
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$153,159 77	
Dépenses générales et taxes	33,173 21	
Réserve et dividende sur actions	58,814 70	
		$244,147
Bénéfice net		$277,071 1
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$534,786 84	
En caisse et primes en voie de recouvrement	55,505 85	
Total de l'actif		$590,362

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividendes aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

— Directeurs pour 1874 —

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, G. M. BAYLY,
B. BISCOE, JAMES BYRNES,
I. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 janv—

Ayer's Ague Cure,

Remède d'Ayer contre la Fièvre en Frisson, la Fièvre Intermittente, la Fièvre Rémittente, la Fièvre Périodique ou la Fièvre Bilieuse, etc., et toutes les maladies provenant des poisons miasmatiques ou des exhalaisons des marais.

℞ Il n'est pas de remède dont le peuple américain sente plus vivement la nécessité qu'un médicament efficace pour la fièvre en frisson. Nous sommes à même, aujourd'hui, de lui offrir avec la certitude qu'il ranera le mal et ne sera nuisible en quelque quantité qu'on le prenne.

Le préservatif du mal doit être d'un immense service dans les communautés où il sévit. Le prévenir vaut mieux que la guérison; car il met le sujet à l'abri des risques de violentes attaques. Le CURE chasse du corps le poison de la FIÈVRE EN FRISSON et empêche le développement de la maladie, si on le prend dès les premiers symptômes. C'est non seulement le meilleur remède qui ait jamais été inventé contre les maladies en question, mais c'est encore le plus économique. La grande quantité que nous en donnons pour une piastre le met à la portée de tout le monde, et dans les districts où règnent la FIÈVRE EN FRISSON, chacun devrait l'avoir et y avoir recours librement. Il est à espérer que le prix permettra à tout le monde de l'acheter—à tout le monde, aux pauvres comme aux riches. La supériorité du CURE sur les autres préparations de ce genre c'est qu'il ne contient ni quinine ni ingrédients minéraux, et quiconque en prendra ne sentira aucun effet fâcheux, et que ceux qui s'en serviront seront aussi sains que s'ils n'avaient jamais été malades.

La Fièvre en Frisson n'est pas la seule conséquence du poison miasmatique: il faut compter la Névralgie, les Rhumatismes, la Goutte, les Maux de Tête, la Cécité, le Mal de Dents, le Mal d'Oreilles, le Catarrhe, l'Asthme, les Palpitations, les Douleurs d'Entrailles, les Coliques, la Paralysie et les Maux d'Estomac, qui deviennent intermittentes ou périodique. Le CURE chasse le poison du sang et, par suite, opère une guérison générale. C'est un préservatif pour les immigrants et les personnes qui habitent momentanément des districts infectés. Pris de temps en temps ou tous les jours, il préserve de tout ce qui engendre la maladie. Les personnes qui prendront de la fièvre n'ont rien à craindre des fièvres intermittentes.

Dans les MALADIES DU FOIE, il est excellent en ce qu'il stimule le foie et opère des guérisons qu'on ne saurait obtenir par d'autres remèdes.

PRÉPARÉ PAR

LE DR J. C. AYER & CO.,

CHIMISTES,

A LOWELL, MASSACHUSETTS,

ET A VENDRE DANS LE MONDE ENTIER.

Prix..........$1 00 la bouteille.

17 fév—1m—mar,jeu,sam

RENOVATEUR

VEGETAL SICILIEN

— DE —

HALL,

POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, ortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM

POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 1mars—1an

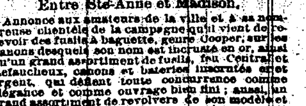

J. SAGET,

ARMURIER,
196.......RUE DE CHARTRES.......196
Entre Ste-Anne et Madison.

Annonce aux amateurs de la ville et à sa nombreuse clientèle de la campagne qu'il vient de recevoir des fusils à baguette, genre Cooper, sur les canons desquels son nom est incrusté en or, ainsi qu'un grand assortiment de fusils, fers Centrafet Lefaucheux, canons et batterie couronne comme élégance et comme ouvrage bien fini; aussi, un grand assortiment de revolvers de son modèle et de carabines Flobert, nouveau système, et de cheminées fabriquées par lui. M. SAGET offre ces armes à des prix très réduits, vu la rareté d'argent en ville, et se charge de réparations d'armes de tous genres à des prix excessivement raisonnables. 6déc—3m

Mme Léonce,

DOCTEUR ET ASTROLOGISTE,

A L'HONNEUR d'annoncer qu'elle vient de transférer son office rue de la Douane 119, encoignure Bourbon. Elle continuera comme par le passé à vous dire le présent, le passé et l'avenir. Elle vous donnera des numéros de loterie, vous parlera de mariages, affaires commerciales, maladies, etc. Mme Léonce traitera également par correspondance et donnera des consultations aux personnes qui lui en feront la demande franco par la poste.
Adresse: Box 1370. 18fév—3m